



#03

UN CPF CO-CONSTRUIT POUR DES PARCOURS CHOISIS

**GUIDE OPÉRATIONNEL
DES ENTREPRISES**



FAISONS DU CPF UN PONT ENTRE ASPIRATIONS INDIVIDUELLES ET BESOINS COLLECTIFS !

Le Compte personnel de formation représente aujourd'hui un financement de 2 milliards d'euros par an pour les entreprises. Malgré l'investissement considérable en faveur de la formation que cela symbolise, les débats des dernières années (lutte contre la fraude, éligibilité du permis moto, transmission des droits...) se sont éloignés de l'objectif initial de ce droit individuel : **la montée en compétences professionnelles de ses utilisateurs.**

Revenons-en à la loi : « Afin de favoriser son accès à la formation professionnelle tout au long de la vie, chaque personne dispose dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la retraite, indépendamment de son statut, d'un compte personnel de formation qui **contribue à l'acquisition d'un premier niveau de qualification ou au développement de ses compétences et de ses qualifications** en lui permettant, à son initiative de bénéficier de formations » (article L. 6111-1 du code du travail).

Cet objectif de montée en qualification, la capacité à exercer un métier ou occuper un poste, doivent aujourd'hui redevenir le cœur du CPF. À l'heure où les compétences sont une réponse prioritaire aux enjeux de compétitivité et de souveraineté, mais également la condition du maintien en emploi des salariés confrontés à des transitions qui transforment en profondeur les métiers, nos façons de produire, de travailler, de consommer, nous avons la responsabilité partagée d'offrir à tous la capacité de se former utilement.

Pour le MEDEF, cela veut dire donner les moyens à un individu d'être acteur, et non spectateur, des grandes mutations que nous connaissons. **Développer les compétences nécessaires aux transitions écologique et numérique** devrait ainsi être une priorité de financement du CPF. Garantir aux salariés la capacité de se reconvertir par la formation dans un emploi pérenne en représente une autre.

Ce lien emploi-formation doit être notre boussole. Il existe déjà une voie d'accès : la co-construction salarié-employeur des parcours de formation. Quand l'évolution de l'activité d'une entreprise rencontre le développement des compétences individuelles de ses salariés, c'est l'ensemble de la société qui en sort gagnante.

Co-construire autour du CPF c'est une triple garantie : une employabilité renforcée pour l'individu, un levier de performance pour l'entreprise et un juste usage des contributions des entreprises à l'heure où celles-ci demeurent les plus taxées de l'OCDE.

Alors arrêtons de vouloir élargir l'usage du CPF et recentrons-le sur les besoins de notre économie. Nous serons tous gagnants, entreprises, salariés, collectivité.

Patrick Martin,
président du Mouvement des entreprises de France

POURQUOI CO-CONSTRUIRE ?

Le CPF : un enjeu de compétitivité

Les compétences sont désormais au cœur des enjeux de compétitivité et de souveraineté pour l'Europe, comme le rappelle le rapport Draghi¹. Le développement des savoir-faire et l'accès individualisé à la formation sont des leviers essentiels pour renforcer la performance économique du continent. Pourtant, la France reste en retard sur ce sujet. L'évaluation des compétences des adultes 2023² montre en effet que notre pays se situe toujours en-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE³, soulignant ainsi l'ampleur des défis à relever.

Pour développer les compétences des individus, une des solutions portées au niveau européen est la création de comptes individuels de formation, tel que le CPF français, dans les Etats membres⁴.

Les objectifs du CPF imaginé en 2014 et réformé en 2018 sont multiples :

- 1. Individualiser et simplifier** l'accès à la formation (fin de l'intermédiation) ;
- 2. Universaliser** l'accès à la formation (notamment pour les moins qualifiés) ;
- 3. Développer** les compétences en lien avec le marché du travail (formations certifiantes devant respecter des critères précis) ;
- 4. Déployer** une assurance qualité de l'appareil de formation (création de Qualiopi).

Alors que la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » fête ses 7 ans, force est de constater que les deux premiers objectifs ont été atteints.

Depuis novembre 2019 et le lancement du site et de l'application Mon compte formation jusqu'à fin juin 2025 :

9,24 millions
de dossiers
de formation
acceptés...

... dont **60 %**
des profils des usagers
ont un **niveau équivalent
ou inférieur au CAP...**

... pour un coût de
13,39 milliards d'€
de formations financées

1. DRAGHI, Mario. L'avenir de la compétitivité européenne. Union européenne 2025

2. OCDE. Evaluation des compétences des adultes 2023 - Note pays : France. OCDE 2024

3. Recommandation du Conseil de l'Union européenne relative aux comptes de formation individuels. Union européenne 2022

4. OCDE. Advancing Adult Skills through Individual Learning Accounts. OCDE 2025.

Grâce au cofinancement, il s'agit de passer d'une logique individuelle à une logique de co-construction avec l'entreprise.

L'enjeu est maintenant d'orienter davantage les utilisateurs vers des formations au service de leur projet professionnel et des besoins des entreprises. Depuis 2019, les cinq formations les plus sollicitées dans le cadre du CPF ne présentent pas nécessairement un lien direct avec l'exercice d'une activité professionnelle.

Top 5 des formations les plus financées par le CPF depuis 2019

	Nombre de formations financées par le CPF depuis 2019	% du total de formations financées par le CPF depuis 2019	Coût pédagogique financé par le CPF depuis 2019
1 Permis de conduire catégorie B	1584,7 K	17,2 %	1554 M €
2 Actions de formation dispensées aux créateurs et repreneurs d'entreprise	776,2 K	8,4 %	1168 M €
3 Bilan de compétences	455,4 K	4,9 %	818 M €
4 Tests TOEIC (Test of English for International Communication)	448,6 K	4,9 %	746 M €
5 Certification professionnelle en langue Pipplet FLEX	206,9 K	2,2 %	318 M €
TOTAL	3 471,8 K	37,6 %	4 604 M €

Un constat : aujourd'hui les entreprises n'investissent pas dans le CPF :

62,2 millions d'€

de dotations volontaires et droits supplémentaires, entre 2020 et 2023

(vs. **9,9 milliards d'euros** de coûts pédagogiques sur la même période)

2834

entreprises dotatrices en 2023
(soit 0,14 % des entreprises en France)

8648

salariés dotés, en 2023
(soit 0,03 % des salariés en France)

Comment rapprocher les besoins des entreprises des formations de leurs salariés ? En permettant à chacun d'entre eux de se former en lien avec un projet professionnel clair.

Le rôle de l'entreprise est ici central car :

- l'entretien professionnel avec le salarié permet de co-construire le parcours ;
- l'abondement, aujourd'hui simplifié, permet de le cofinancer.

Quels bénéfices pour l'employeur ?

- 1. Fidéliser ou valoriser** ses salariés.
- 2. Accompagner** des transitions et des reconversions professionnelles.
- 3. Financer** un projet de formation permettant une évolution professionnelle interne à l'entreprise⁵.

5. DIAGNE, Marième et KAYSER, Elise. QPS - Les études n°44. Caisse des dépôts 2025

COMMENT CO-CONSTRUIRE ?

Le CPF : un potentiel d'action au cœur de la stratégie formation de votre entreprise

Deux actions possibles pour cofinancer : individuelle, pour les entreprises, ou globalisée, pour les branches et les Opco notamment.



L'ACTION INDIVIDUELLE

- ▼ **Je définis** le montant qui correspond le mieux au projet de mon salarié
- ▼ **Je verse** une somme d'argent sur le compte de mon salarié
- ▼ **Je peux** désormais cibler une certification précise

Responsable People Development, L'Oréal



Nous avons utilisé la fonctionnalité de co-construction des parcours de formation avec nos collaborateurs. C'est vraiment une démarche qui se réalise ensemble : on travaille sur l'identification, l'orientation du choix de la formation, et tout le processus d'inscription et de réalisation de la formation.

Nous avons ainsi déjà cofinancé une centaine de dossiers de formation depuis l'ouverture du service.

Nous utilisons tout particulièrement celle du fléchage de la certification en s'appuyant sur le référentiel de compétences. C'est important pour nous pour que la dotation soit bien utilisée dans le cadre du choix de formation partagé avec le collaborateur.



Cofinancer la formation de vos salariés en :



10 minutes

et



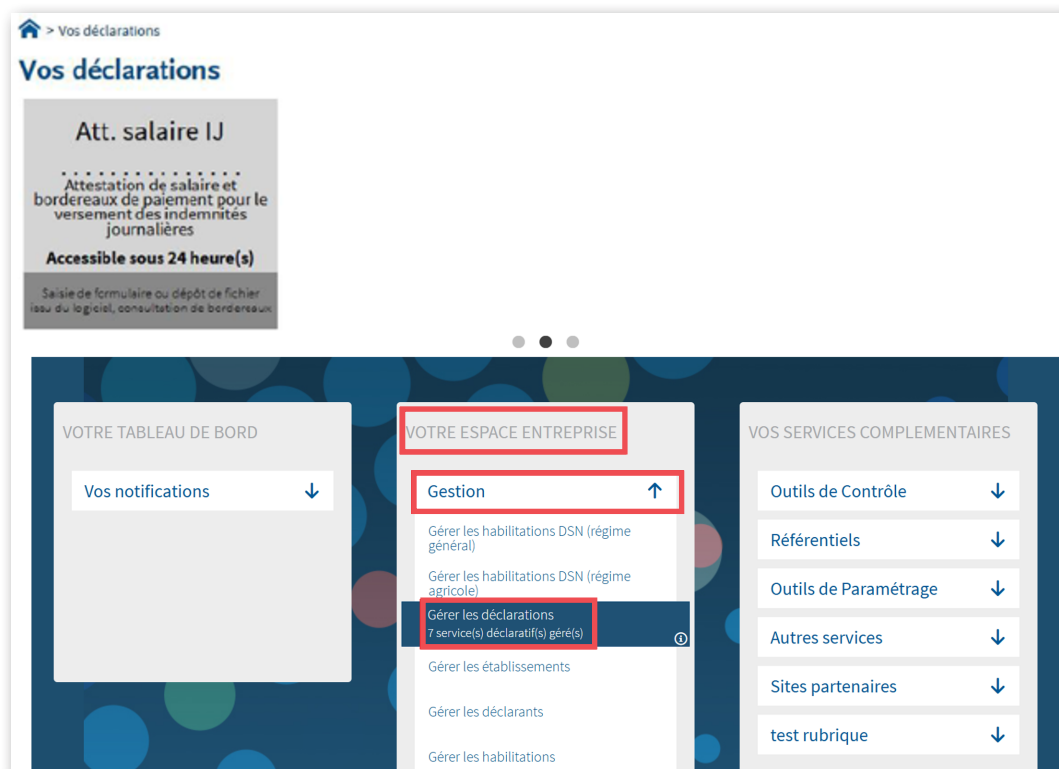
4 étapes

- Les données nécessaires pour cofinancer la formation de vos salariés :

Données entreprise	Données salarié
SIRET	Nom
Nom et Prénom (net-entreprises)	Numéro de sécurité sociale
Mot de passe (net-entreprises)	Montant de la dotation

ÉTAPE 1. Je m'habilite sur Net-Entreprises au service « Mon Compte Formation »

- Sur la page d'accueil du site net-entreprises.fr, cliquez sur « **Votre compte** », renseignez vos identifiants de connexion et cliquez sur « **Je me connecte** »
- Sur le menu personnalisé, rubrique « **Espace entreprise** », cliquez sur « **Gestion** » puis « **Gérer les déclarations** » :



- En colonne « **Liste des déclarations disponibles** », cliquez sur « **Mon compte formation** » puis transférez la déclaration à l'aide de la flèche dans « **La liste des déclarations sélectionnées** ». Cliquez sur « **Valider** » :

Déclarations de l'établissement

Sélectionnez les déclarations pouvant être transmises par les déclarants pour le portefeuille en les basculant dans "les déclarations sélectionnées" à l'aide des flèches de navigation ou en effectuant un glissé.

Liste des déclarations disponibles		Liste des déclarations sélectionnées
JDNV - déclarer non visible	>>	C2P: Déclaration - Compte professionnel de prévention: Déclaration
net-intempéries - Déclaration d'arrêt de travail et demande de remboursement intempéries	<<	Pilote DSN RA, fonction publique - Déclaration sociale nominative pour le régime agricole et la fonction publique
PASRAU QUALIF GIP - Prélèvement à la source pour les revenus autres	>	Pilote DSN RG, fonction publique - Déclaration sociale nominative pour le régime général et la fonction publique
PASRAU TESTS DECLARANT - Prélèvement à la source pour les revenus autres	<	SOLTEA - Employeurs - Service pour les entreprises ou tiers déclarants redevables de la taxe d'apprentissage
Régularisation droits MCF - Régularisation des droits Mon Compte Formation		SOLTEA - Etablissements - SERVICE EXCLUSIVEMENT RESERVE aux organismes habilités
TestAjoutService - TAS		
Mon Compte Formation / Elu - Abondements des comptes des salariés et des élus locaux		

ANNULER VALIDER

Déclarations de l'établissement

Sélectionnez les déclarations pouvant être transmises par les déclarants pour le portefeuille en les basculant dans "les déclarations sélectionnées" à l'aide des flèches de navigation ou en effectuant un glissé.

Liste des déclarations disponibles		Liste des déclarations sélectionnées
ILASS (ex DAE) - Gestion de la mobilité internationale pour le maintien de la sécurité sociale	>>	C2P: Déclaration - Compte professionnel de prévention: Déclaration
JDNV - déclarer non visible	<<	Pilote DSN RA, fonction publique - Déclaration sociale nominative pour le régime agricole et la fonction publique
net-intempéries - Déclaration d'arrêt de travail et demande de remboursement intempéries	>	Pilote DSN RG, fonction publique - Déclaration sociale nominative pour le régime général et la fonction publique
PASRAU QUALIF GIP - Prélèvement à la source pour les revenus autres	<	SOLTEA - Employeurs - Service pour les entreprises ou tiers déclarants redevables de la taxe d'apprentissage
PASRAU TESTS DECLARANT - Prélèvement à la source pour les revenus autres		SOLTEA - Etablissements - SERVICE EXCLUSIVEMENT RESERVE aux organismes habilités
Régularisation droits MCF - Régularisation des droits Mon Compte Formation		
TestAjoutService - TAS		
		Mon Compte Formation / Elu - Abondements des comptes des salariés et des élus locaux

ANNULER VALIDER

ÉTAPE 2. Je me connecte à l'Espace des employeurs et des financeurs (EDEF) de Mon compte formation

- Sur la page d'accueil du site financeurs.moncompteformation.gouv.fr, cliquez sur « **Connexion** » :

Portail d'information des Employeurs et des Financeurs

Accueil Actualités Démarrer sur EDEF Guides Employeurs publics

Portail d'information des Employeurs et des Financeurs

Accessibilité Aide Connexion

→ Renseignez vos identifiants de connexion et cliquez sur « **Se connecter** » :

ÉTAPE 3. Je verse les fonds sur les comptes formation de mes salariés

→ Sur la page d'accueil de votre espace employeurs de Mon compte formation, cliquez sur « **Attribuer ma première dotation** » :

→ Saisissez les données relatives à votre salarié et à la certification visée (optionnelle) puis cliquez sur « **Valider et accéder au récapitulatif** » :

ÉTAPE 4. Je verse à la Caisse des dépôts la somme prévue dans l'appel de fonds



L'ACTION GLOBALISÉE

- ▼ **Je peux m'engager** à proposer un financement automatisé à tout ou partie des collaborateurs de mon champ selon des critères pré-définis
- ▼ **Je confie** une enveloppe financière à la Caisse des dépôts.
- ▼ **Je peux financer** un volume important de bénéficiaires sans avoir à les connaître individuellement.
- ▼ **Je peux arrêter ou poursuivre** ma politique, ajuster les critères de financement en fonction de mes besoins.

VP Talent Management & Learning, Schneider Electric



En ce qui concerne la co-construction des parcours de formation via le Compte personnel de formation (CPF), nous avons mis en place un dispositif spécifique. Nous avons décidé, avec nos partenaires sociaux, dans le cadre de notre accord formation de 2021, d'identifier les formations qui pouvaient être utilisées uniquement par les collaborateurs pour lesquelles l'entreprise pouvait apporter un cofinancement à hauteur de 35 %, et permettre la réalisation de la formation sur le temps de travail.

En moyenne, nous recevons environ 400 demandes par an pour ce dispositif.

Pour nous, les bénéfices de ce dispositif sont multiples, tant pour les collaborateurs que pour l'entreprise. Il permet aux collaborateurs d'entreprendre une dynamique de développement personnel et d'être accompagnés dans le choix de leurs formations. Cela incite les collaborateurs à se former régulièrement dans le cadre d'une entreprise apprenante.



Destinée prioritairement aux branches et aux Opco, l'action globalisée nécessite la signature d'une convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts. Cette convention a notamment pour objet de définir les critères de cofinancement : public éligible, montant de la dotation, certifications visées, etc.



Pour aller plus loin, contactez l'équipe Partenariats de la direction de la Formation professionnelle de la Caisse des dépôts : **LD-DPS-DFP-Partenariats@caisse-desdepots.fr**

POUR ALLER PLUS LOIN



Textes législatifs et réglementaires

- ▼ Loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037367660/



- ▼ Décret du 14 avril 2025 relatif aux modalités d'alimentation supplémentaires du CPF par les financeurs tiers : [décret n°2025-341](#)



- ▼ Articles prévoyant l'exonération de la participation forfaitaire obligatoire pour les salariés bénéficiant de financements tiers par leur employeur ou leur Opco : [articles L. 6323-7](#) et [R. 6323](#) du Code du travail



- ▼ Articles précisant que les dotations ou abondements ne peuvent venir qu'en complément du solde CPF initial du titulaire : [article R6333-3](#) du Code du travail





Ressources documentaires

- ▼ Sur les abondements :



- ▼ Sur les dotations :



- ▼ Sur les 10 ans du CPF :



- ▼ Sur les dotations des employeurs sur les CPF :



- ▼ Sur le CPF à l'appui des démarches de mobilité professionnelle des salariés :



- ▼ Bilan 2023 du CPF :



This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

